



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 61379

## Texte de la question

M. Michel Lezeau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les pupilles de l'État âgés de 18 à 25 ans. Une fois majeurs, ces derniers ne peuvent plus être placés dans des familles d'accueil. Or, à cet âge là, ils ont souvent besoin d'un accompagnement financier important : les études qu'ils poursuivent, le financement de leur logement et de leur vie quotidienne, la mise en oeuvre d'une recherche active d'emploi..., sont autant de frais nécessitant un apport financier conséquent. S'il existe déjà des bourses et autres systèmes d'entraide (primes et prêts d'honneur des associations départementales d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'État), ces dispositifs se révèlent la plupart du temps insuffisants, au regard du besoin réel de financement des 18-25 ans concernés. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement au regard des jeunes adultes pupilles de l'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lezeau](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61379

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Solidarités et cohésion sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2009, page 9839

**Question retirée le :** 21 décembre 2010 (Fin de mandat)